

Délégation départementale de la Vienne

Pôle Santé Publique Environnementale
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Dorian Serre
Tél. : 05 49 42 31 87
Mèl. : dorian.serre@ars.sante.fr

**Le responsable du pôle santé publique et
environnementale
Délégation départementale de la Vienne**

A

**Madame Athénaïs MAXIME
DDT 86**

Réf. : 22DS084AVS044

Poitiers, le **21 FEV. 2022**

Objet : Réponse à la consultation de l'ARS sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol accompagnée d'un local technique accueillant les onduleurs et transformateurs sur la commune de Coulonges.

Concernant les captages d'eau potable, le projet ne se situe pas dans des périmètres de protection rapprochée ou éloignée.

L'ambrosie à feuille d'armoise, espèce végétale nuisible, est présente dans le département de la Vienne. Elle constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Il conviendra d'y apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres saines. Par ailleurs, la mise en place de mesures de surveillance et de lutte telles que l'arrachage en cas de détection sera nécessaire.

L'étude d'impact indique que le projet aura un faible impact en termes de nuisances sonores.

Sous réserve de la prise en compte des éléments précédents, j'émet un avis favorable sur ce projet.

Le responsable du pôle santé publique
et environnementale



Philippe VANSYNGEL